

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 11 mars 2016 portant dissolution de la brigade territoriale de Saint-Aubin-d'Aubigné et modification corrélative de la circonscription de la brigade territoriale de Betton (Ille-et-Vilaine)**

NOR : INTJ1606154A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Saint-Aubin-d'Aubigné est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> août 2016. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Betton est modifiée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Betton exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 mars 2016.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de division,*  
*adjoint au directeur des soutiens et des finances,*  
L. TAVEL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Saint-Aubin-d'Aubigné</b>	<b>Andouillé-Neuille Aubigné Chevaigné Montreuil-le-Gast Mouzé Saint-Aubin-d'Aubigné Saint-Germain-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille</b>	<b>(Dissolution)</b>
<b>Betton</b>	Betton Cesson-Sévigné Melesse Rennes Saint-Grégoire	Betton <b>Andouillé-Neuille Aubigné Cesson-Sévigné Chevaigné Melesse Montreuil-le-Gast Mouzé Rennes Saint-Aubin-d'Aubigné Saint-Germain-sur-Ille Saint-Grégoire Saint-Médard-sur-Ille</b>